

- IX. Commission « Communication, accompagnement des professionnels de santé et outils Numériques »

# COM : COMMUNICATION et ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



### 1. Responsable de la commission

Mr BRAYE Ludovic, masseur-kinésithérapeute libéral.

### 2. Objectifs de la commission

**Action 13** : organiser deux temps d'information à destination des professionnels de santé à destination des professionnels de santé dont les thématiques sont en lien avec les parcours pluriprofessionnels (autres que la PEA) traités dans la CPTS (thèmes à définir).

**Action 24** : organiser la 2<sup>ème</sup> édition du Colloque Pluriprofessionnel : Trajectoires Santé.

**Action 25** : communiquer et enrichir la cartographie des professionnels de santé libéraux de la M2A : focus sur une ou deux professions (à définir), intégration de l'annuaire des psychologues, focus sur les ressources en cas de crise sanitaire.

**Action 27** : contribuer à l'élaboration d'une démarche coordonnée pour l'accueil des étudiants en santé et des nouveaux professionnels de santé, avec le concours des autres acteurs concernés du territoire.

**Action 29** : permettre l'organisation de groupes d'analyse de pratique entre professionnels de santé et en faciliter l'organisation logistique.

### 3. Dates des réunions

#### GRUPE DE LA COMMISSION :

- le 21/03 de 20h00 à 22h00,
- le 18/04 de 20h00 à 22h00,
- le 16/05 de 20h00 à 22h00,
- le 27/06 de 20h00 à 22h00,
- le 03/09 de 20h00 à 21h15,
- le 05/09 de 20h00 à 22h15,
- le 16/10 de 20h00 à 22h15,
- le 06/11 de 20h00 à 21h34,
- le 03/12 de 19h00 à 23h00 (soirée d'information sur le sport-santé chez la femme avec un focus post-cancer).

### 4. Rapport d'activité

**ORGANISER DEUX TEMPS D'INFORMATION A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE DONT LES THEMATIQUES SONT EN LIEN AVEC LES PARCOURS PLURIPROFESSIONNELS (AUTRES QUE LA PEA) TRAITES DANS LA CPTS (THEMES A DEFINIR)**

Résultats à obtenir :

- **Action 13** : dates des temps d'informations précisant les thématiques abordées et le nombre de participants [5 000€ part variable]

La commission « Communication et accompagnement des professionnels de santé » souhaitait organiser deux soirées d'information : une portant sur le sport-santé chez la femme et une autre sur l'accompagnement des professionnels de santé dans leur exercice et le bien-être de ces derniers.

Le temps d'information axé autour du sport-santé chez la femme avec un focus sur les situations post cancer a eu lieu le 3 décembre à partir de 19h, au Château L'Ermitage à Mulhouse.

Quarante professionnels de santé étaient présents.

La thématique concernait l'intérêt et la promotion du sport-santé chez la femme dans le cadre de la prévention des cancers, mais aussi toute l'utilité d'une activité physique adaptée dans le processus de rémission d'une femme atteinte d'un cancer du sein.



C'est donc tout naturellement que la commission a sollicité Dr Marc PUYGRENIER, chirurgien gynécologue, sénologue et gynécologue du sport, en tant qu'intervenant principal.

L'exposé didactique du Dr PUYGRENIER était complété par l'intervention de Monsieur Adam SCHREIBER, Enseignant en Activité Physique Adaptée (EAPA) de la Maison Sport Santé de Mulhouse, sous la forme d'une présentation de la structure et de ses activités, agrémentée d'une petite animation sportive, sollicitant tous les participants de la soirée.

En complément de la conférence, différentes structures et associations agissant dans le cadre des cancers féminins et de leur prise en charge, étaient invitées à présenter leurs activités, à la fois par une intervention de 5 minutes en plénière et par la tenue d'un stand permettant des échanges directs avec les participants.

Sept structures étaient présentes :

- Le GHRMSA pour présenter son programme « PPAC » (Plan Personnalisé Après Cancer),
- Les Anges de passage, association de lutte contre le cancer,
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination pour parler du programme « Bivouac », dispositif de soin global après un cancer,
- La Ligue contre le cancer (Comité du Haut-Rhin),
- Le Centre de Réadaptation de Mulhouse pour présenter les programmes « SENO'Box » et « T'Box »,
- La Maison Rose, espace d'accueil en Alsace dédié aux femmes atteintes d'un cancer,
- Vivre comme Avant, association accompagnant les femmes atteintes de cancers du sein.

Pour des questions d'agenda, la seconde réunion d'information n'a malheureusement pas pu être organisée.



## ORGANISER LA 2EME EDITION DU COLLOQUE PLURIPROFESSIONNEL : TRAJECTOIRES SANTE

Résultats à obtenir :

- **Action 24** : date du colloque, modalités d'organisation et bilan [10 000€ part variable]

### Le concept

Cette année, le colloque a eu lieu le jeudi 4 juillet 2024, de 18h à 22h au Parc du Belvédère à Mulhouse. Nous avons souhaité proposer une expérience unique, autour d'un « **Cheminement gourmand vers une pratique plus verte** ». Nous avons imaginé cette manifestation comme une occasion de partager un moment convivial et gourmand entre professionnels et acteurs de la santé de la région de Mulhouse, tout en s'informant sur les liens entre santé et environnement.

Le concept s'est articulé autour de 3 items :

- un cadre naturel et en plein air pour s'aérer le corps et l'esprit,
- des ateliers sur les thèmes santé et environnement pour s'enrichir de bonnes pratiques,
- des stands de dégustation thématique pour se restaurer en toute convivialité.

6 ateliers interactifs étaient proposés, chacun d'entre eux accompagné d'une partie dégustation adaptée à la thématique (liste des ateliers et dégustation en [annexe 54](#)).

Tout comme l'année dernière, nous avons constitué un comité d'organisation en vue de définir les thématiques à aborder lors de l'événement. Seule contrainte : que les sujets aient un lien avec la santé et l'environnement. Pour chaque thème, nous avons ensuite recherché les intervenants les plus pertinents.

Nous avons disposé les stands à travers tout le parc du Belvédère et même dans la Tour, pour illustrer cette notion de "cheminement". Les lieux nous ont été mis à disposition par la ville, ainsi que les tables et bancs. Les tentes utilisées appartiennent à la CPTS MA. Pour rester dans un esprit de préservation de l'environnement, nous avons décidé de ne pas avoir d'accès à l'électricité lors du colloque (excepté pour l'unité mobile M ta Santé). Pour bénéficier d'un peu de lumière à la tombée de la nuit et baliser le chemin, nous avons réalisé des « bûches finlandaises ».



Nous avons également encouragé les participants à venir à pied, en vélo, en transports en commun ou à défaut, de favoriser le covoiturage.



Pour générer le moins de déchets possible et favoriser les inscriptions en amont, nous avons proposé aux participants qui le souhaitaient une lunchbox estampillée « CPTS Mulhouse Agglomération ». L'aspect environnemental a été important dans le choix du modèle : nous avons sélectionné un produit durable, sans bisphénol et fabriqué en France. Les participants ont donc pu profiter des dégustations sur place grâce à cette boîte repas. Il était précisé aux personnes ne souhaitant pas de lunchbox de ramener leurs propres contenants et couverts.

L'évènement était bien évidemment gratuit et en libre accès pour tous les professionnels de santé du territoire.

## Le bilan

82 professionnels de santé et acteurs de santé ont participé au colloque, ainsi que 21 intervenants.

Nous avons diffusé une enquête de satisfaction (**annexe 55 et 56**) à la suite du colloque. Du côté des participants, le taux de satisfaction global est de 99% (organisation globale, contenus pédagogiques, dégustations). Du côté des intervenants, le taux de satisfaction est de 92%.

Le format a rencontré un franc succès (d'autant plus que la météo était particulièrement clémente) et les participants ont passé un vrai moment de convivialité, tout en se sensibilisant sur des thématiques actuelles et de plus en plus prégnantes.

Une page web retraçant les temps forts du colloque est en ligne sur notre site web : <https://www.cpts-mulhouse-agglo.fr/colloque-pluriprofessionnel-trajectoires-sante-2024/>.

Retour en image sur ce colloque :



**COMMUNIQUER ET ENRICHIR LA CARTOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX DE M2A : FOCUS SUR UNE OU DEUX PROFESSIONS (A DEFINIR), INTEGRATION DE L'ANNUAIRE DES PSYCHOLOGUES, FOCUS SUR LES RESSOURCES EN CAS DE CRISE SANITAIRE**

Résultats à obtenir :

- **Action 25** : cible(s) choisie(s) et nombre fiches mises à jour dans la cartographie (*objectif* : 50) [5 000€ part variable]

---

La cartographie des professionnels de santé a vu le jour en octobre 2023.

À l'origine, quelques 1500 fiches de professionnels de santé libéraux du territoire avaient été importées depuis le répertoire RPPS. Depuis, plusieurs professions ont obtenu un numéro RPPS et été ajoutées au répertoire.

Nous avons procédé à un nouvel import en juillet 2024, permettant ainsi d'ajouter à la base de données de la cartographie les orthophonistes et diététiciens notamment. Cela a également permis une première mise à jour des données de la cartographie, puisque celles-ci dataient de mai 2023.

Suite à cela, il a été décidé de réaliser deux mises à jour par an directement depuis le répertoire RPPS, afin d'importer les nouvelles fiches créées, mais également de supprimer celles des professionnels ayant quitté le territoire ou cessé une activité et n'étant donc plus référencés sur notre territoire.

Un programme permettant une mise à jour automatisée de cette base de données a été réalisée par le stagiaire en programmation web, Monsieur Bruno STIER.

### Focus sur une ou deux professions

Tout au long de l'année, plusieurs communications ont été réalisées, que ce soit sur les réseaux sociaux de la CPTS MA, dans la lettre d'information ou bien dans des campagnes mail spécifiques, pour inciter les professionnels de santé à se référencer sur la cartographie ou bien à mettre à jour leur fiche préremplie.

Pour s'assurer qu'un maximum de professionnels remplissent leurs fiches, nous avons convenu qu'il serait plus pertinent de se concentrer sur une ou deux professions à la fois. La commission a donc décidé de se concentrer sur une profession peu nombreuse au sein de la M2A : les orthophonistes, et une plus nombreuse : les masseurs-kinésithérapeutes. Le choix des orthophonistes permet également de mettre en avant la possibilité de prise en charge en accès direct, récemment mise en place sur le territoire.

Nous avons réalisé pendant l'été une campagne téléphonique auprès des orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes du territoire pour les inciter à s'inscrire sur la cartographie. Nous avons cependant rapidement compris que les campagnes téléphoniques n'étaient pas la meilleure manière de toucher notre cible, les professionnels n'étant pas nécessairement disponibles au moment de l'appel et la création de compte leur paraissant trop fastidieuse. En effet, nous leur proposons initialement de créer leur propre compte sur le site de la cartographie, et soit d'y rattacher leur fiche déjà créée, soit d'en créer une nouvelle.

Nous avons donc décidé de changer notre manière d'aborder les professionnels. En amont, les comptes sur le site ont été créés et les identifiants envoyés par mail. Cela facilitait la démarche, les professionnels n'ayant plus qu'à mettre à jour les informations qui n'avaient pas pu être complétées grâce au RPPS.

En parallèle de cette démarche, nous nous sommes concentrés sur les psychologues. En effet, beaucoup étaient recensés sur l'annuaire des psychologues mis en place en 2022 par la CPTS MA. La chargée de communication, avec le concours de l'assistante administrative, s'est occupée de migrer les données de l'annuaire des psychologues vers la cartographie. Nous avons à nouveau transmis les identifiants aux psychologues concernés, afin qu'ils puissent effectuer les modifications nécessaires.

À ce jour, nous comptons 88 fiches mises à jour.

Ce nombre comprend entre autres les psychologues, masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes.

### **Focus sur les ressources en cas de crise sanitaire**

En 2024, un nouvel item a été ajouté sur les fiches des professionnels : le recensement de matériel disponible dans le cabinet.

Dans la lettre d'information de juin, un formulaire a été envoyé aux quelques 2300 professionnels abonnés. Ce formulaire visait à établir un état des lieux précis des ressources matérielles présentes chez les professionnels de santé locaux et, d'autre part, identifier les éventuelles lacunes à combler pour améliorer la préparation et la réponse en cas de crise sanitaire.

L'idée est donc de cartographier l'ensemble des ressources matérielles, incluant les équipements de protection individuelle (EPI), les dispositifs médicaux, et les matériels d'urgence disponibles.

## **CONTRIBUER A L'ELABORATION D'UNE DEMARCHE COORDONNEE POUR L'ACCUEIL DES ETUDIANTS EN SANTE ET DES NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTE, AVEC LE CONCOURS DES AUTRES ACTEURS CONCERNES DU TERRITOIRE**

Résultats à obtenir :

- **Action 27** : présentation de la démarche [5 000€ part variable]

---

La CPTS Mulhouse Agglomération appelle de ses vœux depuis plusieurs années à une concertation de l'ensemble des acteurs du territoire afin de construire une démarche commune d'attractivité.

À la suite de la sollicitation d'élus, l'agence d'attractivité de Mulhouse a été mandatée pour animer un groupe de travail en vue de la rédaction et la signature d'une charte d'accueil des étudiants en santé. La CPTS MA s'est alors fortement impliquée dans ce groupe de travail "Talents de santé".

Il se réunit depuis fin 2023 et comprend : sous-préfet, sénateur et députés du territoire, ARS, Assurance Maladie, Mulhouse Alsace Agglomération, région Grand Est, CEA, ville de Mulhouse, GHRMSA, université de Haute Alsace, Centre de réadaptation fonctionnelle de Mulhouse, faculté de médecine de Strasbourg, fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse.

La CPTS MA est notamment à l'origine des propositions suivantes :

### **Idées pour une charte concernant l'accueil des étudiants en santé**

- **Communication avec les étudiants**

Définir en amont et entre partenaires du même territoire comment communiquer auprès des étudiants en santé : par qui, quand et de quelle manière.

Il est par exemple nécessaire de communiquer bien avant les choix de stage.

- **Repenser l'offre de stages**

- L'offre de stage doit être inversement proportionnelle à la densité médicale, c'est-à-dire qu'il y ai beaucoup de terrains de stage ouverts dans les lieux sous-denses en professionnels de santé. En effet, les lieux de stage influencent grandement le lieu d'installation future des professionnels. Pas de difficultés à trouver des maîtres de stage sur notre territoire : il y des maîtres de stage qui n'arrivent pas à avoir d'étudiants.

- Le stage doit avoir lieu dans une zone géographique correspondant à un bassin de vie pour que l'étudiant ait l'opportunité de découvrir ce bassin de vie et puisse y loger le temps de son stage.
- **Mettre en place une démarche globale d'attractivité**
  - Accueil : « Guichet unique » ou à défaut un interlocuteur unique par structure :
    - Cadre de vie (collectivités).
    - Ecosystème professionnel (CPTS, établissements de santé).
    - Possibilités / opportunités professionnelles / recherche de locaux : (CPTS, établissements de santé, collectivités).
    - Sur le lieu de stage : offrir des locaux et conditions de travail adaptés et agréables (accès internet haut-débit, possibilité d'autonomie des stagiaires...).
    - Proposer des temps d'information professionnels en cours de stage.
- **Favoriser l'hébergement territorial en santé (HTES)**

Lieux de vie partagé entre étudiants en santé de différentes filières, favorisant le compagnonnage et l'ancrage dans un territoire d'exercice. Doit être favorisé pour tout terrain de stage situé à plus de 30 mn de la faculté de rattachement. Il comprend au minimum 3 places et se trouve à proximité du lieu de stage. Il dispose d'une connexion internet haut-débit, de place de stationnement et d'espaces dédiés de travail. Participation financière des étudiants est à prévoir. L'HTES peut être le regroupement de plusieurs solutions (internat, colocations, maison des internes...).
- **Assurer une égalité de traitement et une transparence pour les villes et les collectivités dans le découpage des zones d'intervention prioritaire (ZIP) et zones d'action complémentaire (ZAC)**
  - Découper le zonage par quartier.
  - Ne pas compter les médecins à pratique particulière (urgentistes libéraux, acupuncteurs...) ou ayant moins de 10 patients en tant que médecin traitant.  
Exemple : le zonage de Strasbourg est découpé par quartier.  
Exemple : SOS Médecin Strasbourg n'est pas comptabilisé dans les médecins disponibles, alors qu'à Mulhouse, SOS Médecin est inclu.
- **Implication des étudiants dans le territoire**
  - Soucieux de s'intégrer dans leur stage, dans leur établissement et dans le territoire d'accueil, les étudiants en santé s'engagent également.
  - Les étudiants de 3ème cycle des études médicales et pharmaceutiques participent à la continuité et à la permanence des soins dans le territoire.
  - Les étudiants participent, directement ou via leurs représentants, aux travaux et dynamiques locales sur l'attractivité.
  - Les étudiants s'engagent à considérer toutes les offres de stages, quel que soit le territoire, à qualité pédagogique équivalente, et à évaluer le stage le cas échéant.
- **Evaluation**
  - Une évaluation annuelle des démarches déployées est organisée localement, au niveau de chaque territoire, et est transmise aux signataires de la charte nationale.
  - Les engagements de la présente charte font l'objet d'une évaluation annuelle partagée associant l'ensemble des parties.

À la suite de nombreuses réunions en 2024, ces idées ont été largement intégrées dans la “**charte locale pour l’attractivité des professions de santé sur le bassin de vie**” dont la signature, initialement prévue le 13 décembre 2024, a été reportée au début de l’année 2025.

## **Mulhouse et agglomération**

# **Charte locale pour l’attractivité des professions de santé sur le bassin de vie**

*Dans un contexte de diminution de l'offre (départs à la retraite non remplacés, recul de l'exercice libéral, etc.) et d'augmentation de la demande (croissance et vieillissement de la population, chronicisation des pathologies, impact d'un numerus clausus prolongé en médecine pendant 50 ans, etc.), l'insuffisance de l'offre de soins s'est intensifiée ces dernières années et s'étend progressivement, posant des enjeux sanitaires nécessitant une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs publics et privés. Conscients que la situation de l'offre de santé dans l'agglomération mulhousienne est tendue, comme elle l'est - hors les grandes métropoles - sur la quasi-totalité du territoire français, les acteurs politiques, professionnels et institutionnels mulhousiens ont tous engagé des démarches pour corriger la situation, dans leurs compétences et périmètre d'action.*

**La présente charte vise à affirmer leur mobilisation unitaire et concertée sur le sujet, en posant des perspectives sur des axes d'actions<sup>1</sup> précis et identifiés à destination des professionnels et futurs professionnels de santé.**

Les signataires s'engagent, collectivement, au profit des professions de santé<sup>2</sup>,

- À renforcer la promotion des métiers de santé auprès de la jeunesse ».
- À promouvoir, auprès des **futurs étudiants** en professions de santé, l'intérêt d'une carrière en Sud Alsace.
- À rechercher toutes les solutions pour favoriser les stages et l'installation des **étudiants** en médecine.
- À faciliter l'**installation durable** des professionnels de santé en zone urbaine comme rurale.
- À poser les bases d'un **guichet unique**, espace de recensement et de concentration de l'ensemble des informations et d'accompagnement individualisé des professionnels de santé.
- À **examiner et mieux communiquer**, au profit de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, l'offre d'hébergement, de transports, de service à la famille et particulièrement de garde d'enfant, ainsi que les possibilités éducatives, culturelles ou sportives.
- À **échanger** et mettre au service du collectif les informations utiles à la compréhension et à l'action engagée.
- Et à développer une **position commune** dans les instances de concertation, de décision et de régulation, visant à **actualiser les données du maillage territorial** des professionnels de santé au regard des besoins des habitants<sup>3</sup>.

## PERMETTRE L'ORGANISATION DE GROUPES D'ANALYSE DE PRATIQUE ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE ET EN FACILITER L'ORGANISATION LOGISTIQUE

Résultats à obtenir :

- **Action 29** : description de l'organisation et nombre de groupes d'analyse s'étant tenus [5 000€ part variable]

La CPTS MA a organisé la première session "test" d'un Groupe d'Analyse de Pratique Pluriprofessionnelle (GAPP) le 5 septembre.

Cette séance devait permettre de tester la pertinence de cette pratique auprès des professionnels de santé de la CPTS MA et valider son intérêt.

Les GAPP invitent au repérage et à la compréhension des difficultés rencontrées dans son exercice. Ils permettent d'interroger ses interventions, ses positionnements, ses représentations et ses ressentis. Ces questionnements partent de situations concrètes évoquées par les participants, pour les amener à dépasser leurs incertitudes et y trouver du sens, en construisant de nouvelles hypothèses d'intervention.

Encadrés par Fabien LE COZE, psychologue libéral formé aux techniques de GAPP, 7 membres de la commission « Soutien aux professionnels de santé » (deux kinés, une diététicienne, une psychologue, un médecin, un psychiatre et un pharmacien) ont eu l'occasion de tester ce dispositif (feuille de présence en [annexe 57](#)).

Les retours des professionnels de santé ayant participé à la première séance sont très bons : tous y ont vu un fort intérêt pour leur pratique et aimeraient participer aux prochains groupes organisés.

Les GAPP vont donc se poursuivre l'année prochaine avec l'organisation suivante :

- 2 groupes pluriprofessionnels composés de 12 personnes maximum,
- 4 séances de GAPP par an (soit une par trimestre) d'une durée de 1h30,
- Animées par Monsieur LE COZE.

Les dates seront définies en début d'année et un appel à participation sera lancé prochainement.



## 5. Indicateurs contractuels

Action	Indicateurs	Part variable	Pièces justificatives concernant l'indicateur
13	Organiser deux temps d'information à destination des professionnels de santé dont les thématiques sont en lien avec les parcours pluriprofessionnels (autres que la PEA) traités dans la CPTS (thèmes à définir)	5 000	Dates des temps d'informations précisant les thématiques abordées et le nombre de participants "sport sante et cancer"
24	Organiser la 2ème édition du Colloque Pluriprofessionnel : Trajectoires Santé	10 000	Date du colloque, modalités d'organisation et bilan
25	Communiquer et enrichir la cartographie des professionnels de santé libéraux de la M2A : - Focus sur une ou deux professions (à définir) - Intégration de l'annuaire des psychologues - Focus sur les ressources en cas de crise sanitaire	5 000	Cible(s) choisie(s) et nombre fiches mises à jour dans la cartographie
27	Contribuer à l'élaboration d'une démarche coordonnée pour l'accueil des étudiants en santé et des nouveaux professionnels de santé, avec le concours des autres acteurs concernés du territoire	5 000	Présentation de la démarche
29	Permettre l'organisation de groupes d'analyse de pratique entre professionnels de santé et en faciliter l'organisation logistique	5 000	Description de l'organisation et nombre de groupes d'analyse s'étant tenus